



SPIP65

LETTRE OUVERTE A MONSIEUR LE DIRECTEUR INTER REGIONAL de TOULOUSE

Monsieur le Directeur inter régional

La CGT SPIP 65 tient à vous alerter une fois encore sur la situation du SPIP de Tarbes .

Les interventions du SPIP à la Maison d'Arrêt ont toujours connu des fortunes diverses mais la situation est actuellement devenue inacceptable .

Cela a commencé en juillet 2022, où les CPIP ont été privés de bureau en détention pour les entretiens (cf le tract du 12/07/2022 « quand le SPIP prend toute sa place (ou pas) »), il aura fallu attendre plus d'un an pour qu'un bureau soit mis à disposition des CPIP, mais ce bureau s'avère en totale inadéquation avec les normes de sécurité : sans visibilité directe depuis les coursives, sans bouton d'alarme et avec un agencement ne permettant pas à l'agent de s'extraire du bureau en cas de danger,

Depuis les relations professionnelles n'ont cessé de se dégrader, ainsi certains personnels de surveillance ne saluent même plus les agents du SPIP et, plus grave, certains comportements mettent sciemment les CPIP en difficulté.

Le SPIP paraît clairement indésirable à la MA de Tarbes .

Ainsi, avant de pouvoir accéder à la détention, les obstacles et attentes injustifiés vont croissants (attente pour rentrer dans la cour d'honneur, attente pour passer le portique, attente pour franchir les grilles, CPIP laissés enfermés avec des détenus...).

Des détenus font part lors d'entretiens de propos qui seraient tenus par certains personnels de surveillance visant à discréditer le SPIP et ses personnels, ce qui génère un climat parfaitement malsain.

Vous n'ignorez pas par ailleurs que le délégué du défenseur des droits est saisi par plusieurs détenus.

La situation est telle que la direction du SPIP a dû orienter les agents vers la médecin de prévention et la psychologue du personnel.

Les cadres du SPIP ne parvenant pas à prendre la disponibilité d'être présents au

quotidien sur l'établissement ont trouvé pour « solution transitoire », dans l'espoir d'assurer la sécurité des agents, de faire accompagner les CPIP par un agent DDSE lorsque c'est possible.

Vous conviendrez que cette situation génératrice d'insécurité professionnelle et de risque psycho-sociaux majeurs, ne peut perdurer .

Aussi la CGT SPIP 65 vous sollicite afin de travailler à trouver comment assurer les interventions du SPIP65 au sein de la détention dans des conditions de travail normales.

Dans l'attente de propositions de solution, veuillez agréer , Monsieur le Directeur inter-régional nos sincères salutations

P/° La CGT SPIP 65 La secrétaire locale

PS :ce courrier sera porté à la connaissance des magistrats de Tarbes (Parquet et SAP,) à celle du chef d'établissement, ainsi qu'au contrôleur des lieux de privation de liberté)